

PROCES-VERBAL

du Conseil Communautaire n°2

Séance du 26 février 2020 à Sarre-Union

(Date de convocation : 18 février 2020)

Nombre de membres	
En exercice : 67	Quorum : 34
Présents : 54	
Titulaires : 48	Suppléants : 6
Procurations : 2	Absents : 11
Nombre de votants : 56	

L'an deux mille vingt, le mercredi vingt-six février à dix-neuf heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Corderie à Sarre-Union, sous la présidence de **M. Marc SENE**.

Délégués titulaires présents : M. Patricia ACHARD, M. Francis BACH, Mme Béatrice BECK, M. Claude BORTOLUZZI, M. Benoît BOYON, M. Richard BRUMM, M. Frédéric BRUPPACHER, M. Robert BUCHY, Mme Christine BURR, M. Francis BERRY, Mme Léa DENTZ, Mme Marie-Thérèse DOLLE, M. Jacky EBERHARDT, M. Guy FENRICH, Mme Marie-Claire GIESLER, M. Gabriel GLATH, Mme Sylvie GRAH, M. Dany HECKEL, M. Gilbert HOLTZSCHERER, M. André KLEIN, M. Christian KLEIN, M. Rémy KLEIN, Mme Simone KOEPEL, M. Michel KUFFLER, Mme Sylvie KUFFLER, M. Francis KURTZ, M. François LEIBEL, Mme Isabelle MASSON, M. Jean MATHIA, M. Armand MORITZ, M. Jean-Pierre NICKLES, M. Pierre OSSWALD, Mme Nicole OURY, Mme Carole PHILIPPE, Mme Sylvie REEB, M. Marc RIEGER, M. Jean-Louis SCHEUER, M. Jean-Marc SCHMITT, Mme Marianne SCHNEPP, M. Francis SCHORUNG, M. Aimé SCHREINER, M. Marc SENE, M. Bruno STOCK, M. Gaston STOCK, M. Gérard STUTZMANN, M. Roger WAHL, M. Sylvain WEBER, M. Jean-Jacques WURSTEISEN, M. Alain ZIMMERMANN.

Délégués suppléants présents : M. Thierry DEHLINGER en remplacement de M. Hervé BAUER, M. Rodolphe MULLER en remplacement de M. Jean-Marie BLASER, M. Daniel MULLER en remplacement de M. Guy DIERBACH, M. Cédric KIEFERHERRMANN en remplacement de M. Didier ENGELMANN, M. Jean-Paul TRAXEL en remplacement de M. Olivier GROSS.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Marc CLAUSS (suppléant absent) à M. Francis BACH, Mme Guillemette STOEBNER à M. Francis KURTZ.

Délégués absents non suppléés et non représentés : M. Freddy BACH, M. Thierry HOFFMANN, M. Christophe JUNG, M. Marcel MUGLER, M. Joël MULLER, M. Nicolas NUSS, M. Paul NUSSLEIN, M. Jean-Pierre SCHACKIS, Mme Marie-Anne SCHMITT, Mme Christelle SEBAA, M. Christian WEIRICH.

Secrétaire de séance : M. Armand MORITZ.

Participaient également à la réunion : M. François MATHIS, Trésorier de Sarre-Union, M. Jean-Marc PAQUIN, Directeur Général des Services, Mme Emmanuelle THOMANN, Directrice de la Vie Culturelle et Familiale, Mme Céline PERUSICH, Directrice du Pôle Finances/RH.

Assistait en outre : Mme Simone GIEDINGER, journaliste aux DNA.

Ordre du jour :

I. Communications

I.1 Informations diverses

I.2 Compte – rendu des décisions prises par délégation

II. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 26 février 2020

III. Contrats et conventions

III.1 Convention « Mu'archi » 2020-2022 avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (délibération n°2020-15)

IV. Marchés publics

IV.1 Avenant à la convention constitutive de l'accord-cadre Energie (délibération n°2020-16)

V. Subventions allouées aux organismes de droit privé

V.1 Fonds de soutien à l'investissement dans les locaux commerciaux : dossier « Earl du Steiberg » à Hirschland (délibération n°2020-17)

VI. Finances communautaires

VI.1 Vote des Comptes Administratifs 2019 (délibération n°2020-18)

VI.2 Approbation des comptes de gestion 2019 présentés par le Comptable Public (délibération n°2020-19)

VI.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2020 (délibération n°2020-20)

VI.4 Tarifs communautaires 2020 (délibération n°2020-21)

VI.5 Tarifs de la Redevance Ordures Ménagères 2020 (délibération n°2020-22)

VI.6 Réorganisation des régies communautaires (délibération n°2020-23)

VII. Personnel communautaire

VII.1 Renouvellement du contrat d'un agent technique à temps plein en contrat à durée déterminée de six mois (délibération n°2020-24)

VIII. Divers

VIII.1 Date des prochaines réunions communautaires (Information)

Le Président ouvre la séance à 19h05.

I. Communications

I.1 Informations diverses

- *Transmission du matériel électoral par la Sous-Préfecture avec remise des enveloppes nominatives aux communes-membres en fin de séance.*

I.2 Compte – rendu des décisions prises par délégation

Le Président informe le Conseil qu'aucune décision n'a été prise par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du 05 février 2020.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 05 février 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire, en date du 05 février 2020, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

III. Contrats et conventions

III.1 Convention « Mut'archi » 2020-2022 avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (délibération n°2020-15)

Le Président rappelle que, par délibération du 06 décembre 2017, la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue avait adhéré en 2017 à la politique mutualisée de préservation et de valorisation du patrimoine bâti traditionnel, dénommée « Mut'archi », initiée par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN). Cette politique était ainsi étendue à l'ensemble des communes-membres de la communauté de communes, même pour les communes qui ne sont pas incluses dans le périmètre du Parc Naturel.

Le Président informe l'Assemblée que la précédente convention « Mut'archi » 2017-2019 est arrivée à échéance. Il convient donc de renouveler ce dispositif pour la période 2020-2022.

Il rappelle que « Mut'archi » est un dispositif de conseil en amont à la rénovation d'immeubles d'intérêts architecturaux. Les propriétaires de bâtiment construits avant 1948 situés au centre d'un village ancien peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit en matière de rénovation de la part d'un architecte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Ce dernier peut soutenir les particuliers ainsi que les communes dans leurs projets pour conseiller quant à la nature des travaux à entreprendre et œuvrer à la protection du patrimoine local. Sont exclues de la mission toutes les tâches relatives à la gestion administrative et financière des dossiers d'aide financière aux travaux, qui sont assurées par le Cabinet URBAM CONSEIL dans le cadre de l'animation du dispositif « PIG Renov Habitat ».

En 2019, 21 suivis de projets de réhabilitation de maisons de particuliers et 3 projets communaux ont été réalisés. Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a également accompagné la commune de Sarre Union dans le cadre du projet de résidence architecturale et les communes de Lorentzen et Drulingen lors d'un atelier sur le thème de la vacance. L'exposition « Eco rénover dans les Vosges du Nord » a également été proposée à Sarre Union pendant plus de deux mois.

Ce projet est soutenu par le Conseil Départemental du Bas Rhin et par la Région Grand Est à hauteur de 30 %. Les communautés de communes prennent en charge les 70 % restant.

La contribution annuelle de notre EPCI au financement de ce dispositif, calculée en fonction de la population hors parc, restera quasi stable et s'élèvera à 8.634 € à compter de 2020 (pour 8.414 € en 2019).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle convention « Mut'Archi » pour la mise en place d'une politique mutualisée de préservation et de valorisation du patrimoine bâti traditionnel durant la période 2020-2022, selon les termes exposés ci-dessus ;

- AUTORISE le Président à signer cette convention entre la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et le Parc Naturel des Vosges du Nord ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

Le Président invite les communes-membres à relayer auprès des habitants ce dispositif de conseil gratuit en matière de rénovation d'habitat ancien. Par ailleurs, il est rappelé que les mairies peuvent également mobiliser l'architecte du Parc Naturel pour des conseils en amont pour des projets de rénovation de bâtiment communaux.

IV. Marchés publics

IV.1 Avenant à la convention constitutive de l'accord-cadre Energie (délibération n°2020-16)

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a initié une politique de mutualisation avec ses communes-membres. Après un premier groupement de commande engagé pour la passation des marchés d'assurances, un second groupement de commande a été mis en place en vue de conclure un accord cadre pour l'achat de gaz naturel et d'électricité.

A ce titre, lors de la séance du 19 juin 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la convention constitutive de ce groupement pour cet accord-cadre. Ce groupement est aujourd'hui composé de dix-huit communes, quatre syndicats, un EHPAD et la Communauté de Communes d'Alsace Bossue.

Quatre communes ont fait part de leur souhait de rejoindre ce groupement :

- La commune de Burbach,
- La commune de Gungwiller,
- La commune d'Eywiller,
- La commune de Butten.

Afin d'intégrer ces quatre communes supplémentaires, Il est proposé de conclure un avenant n°1 à la convention constitutive initiale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive de l'accord-cadre Energie, exposés ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant au nom de la Communauté de Communes et coordonnateur du groupement ainsi que toutes les pièces de ce dossier.

V. Subventions allouées aux organismes de droit privé

V.1 Fonds de soutien à l'investissement dans les locaux commerciaux : dossier « Earl du Steiberg » à Hirschland (délibération n°2020-17)

Dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement dans les locaux commerciaux, destiné à favoriser, sous forme de subventions d'équipement, la modernisation et la réhabilitation de locaux commerciaux, le Président présente le dossier déposé par « l'Earl du Steiberg » pour la modernisation de son espace de vente en direct de produits de la ferme à Hirschland.

Dénomination de l'entreprise : EARL DU STEIBERG (représentée par Mme Virginie RAUCH-DINTINGER, sa gérante)

Activité : Exploitation agricole avec activité de vente en direct de produits fermiers (escargot, viande bovine)

Adresse : 15, rue de la Forêt à HIRSCHLAND (67320)

Projet : Modernisation du magasin de vente directe (35 m²). L'Earl a également engagé d'importants travaux pour la création d'un laboratoire de transformation et d'un nouveau local de livraison (hors point de vente)

Création d'emplois : Maintien des emplois existants au sein de l'exploitation

Nature et montant estimatif des travaux (HT) :

Gros œuvre	7.340 €
Porte fenêtre	2.630 €
Eclairage électricité	1.281 €
Chauffage sol	781 €
Plafond	1.689 €
Vitrine réfrigérée et négative	10.780 €
Meuble caisse accessible PMR	3.500 €
Accès ext. PMR	4.038 €
Carrelage	2.916 €
Façade	1.915 €
Enseigne ext. Et signalétique	2.275 €
Total HT	39.145 €

Taux et montant de la subvention de la CCAB :

Montant des travaux éligibles jusqu'à 30.000 €	39.145 €
Taux subvention 30 % dans la limite de 9.000 € maximum	plafonné à 30.000 €
Soit une subvention de :	9.000 €

Vu l'avis favorable des membres du Bureau, réunis le 30 janvier 2020, quant à l'éligibilité des dépenses en faveur de ce projet ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer une subvention de 9.000 € à « l'Earl du Steiberg » à Hirschland, au titre du Fonds de soutien à l'investissement dans les locaux commerciaux ;
- CHARGE le Président de signer toutes les pièces de ce dossier.

VI. Finances communautaires**VI.1 Vote des Comptes Administratifs 2019 (délibération n°2020-18)**

Conformément aux dispositions réglementaires, le Président présente aux membres du Conseil le détail de la comptabilité administrative pour l'année 2019 de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. Il précise que les éléments de cette comptabilité administrative sont conformes aux comptes de gestion de l'année 2019, reçus du Comptable Public, M. François MATHIS, Trésorier de Sarre-Union.

M. Marc SENE, quittant la salle, laisse le soin à M. Jean-Jacques WURSTEISEN, 3^{ème} Vice-Président en charge des Finances, de procéder au vote en vue de l'approbation des comptes administratifs de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le détail de la comptabilité administrative pour l'année 2019 de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, le résultat du scrutin se présentant comme suit :

- **Compte Administratif 2019 du Budget Principal CCAB**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	2.562.973,70 €	3.118.216,51 €	555.242,81 €
Investissement	4.993.324,00 €	6.566.595,65 €	1.573.271,65 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2019	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	- 680.883,96 €	0,00 €	1.573.271,65 €	892.387,69 €
Fonctionnement	953.775,43 €	953.775,43 €	555.242,81 €	555.242,81 €
TOTAL	272.891,57 €	953.775,43 €	2.128.514,46 €	1.447.630,50 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « Ordures Ménagères Déchetterie CCAB »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	3.278.662,62 €	2.702.197,94 €	- 576.464,68 €
Investissement	105.603,98 €	69.864,16 €	- 35.739,82 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2019	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	70.093,01 €	0,00 €	- 35.739,82 €	34.353,19 €
Fonctionnement	24.421,72 €	0,00 €	- 576.464,68 €	- 552.042,96 €
TOTAL	94.514,73 €	0,00 €	- 612.204,50 €	- 517.689,77 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « CCAB Enfance - Jeunesse »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1.286.430,20 €	812.658,80 €	- 473.771,40 €
Investissement	376.719,97 €	316.209,42 €	- 60.510,55 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2019	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	4.627,25 €	0,00 €	- 60.510,55 €	- 55.883,30 €
Fonctionnement	- 58.085,20 €	0,00 €	- 473.771,40 €	- 531.856,60 €
TOTAL	- 53.457,95 €	0,00 €	- 534.281,95 €	- 587.739,90 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « Relais Assistante Maternelle CCAB »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	76.347,48 €	38.147,75 €	- 38.199,73 €
Investissement	0,00 €	304,02 €	304,20 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2019	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	3.147,97 €	0,00 €	304,20 €	3.452,17 €
Fonctionnement	- 39.124,32 €	0,00 €	- 38.199,73 €	- 77.324,05 €
TOTAL	- 35.976,35 €	0,00 €	- 37.895,53 €	- 73.871,88 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « Hôtel d'Entreprises CCAB »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	30.089,46 €	84.843,71 €	54.754,25 €
Investissement	59.087,05 €	9.008,68 €	- 50.078,37 €

- Compte de gestion :

	BP 2017		BP 2018	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	9.737,75 €	0,00 €	- 50.078,37 €	- 40.340,62 €
Fonctionnement	307.927,51 €	0,00 €	54.754,25 €	362.681,76 €
TOTAL	317.665,26 €	0,00 €	4.675,88 €	322.341,14 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « Zones d'Activité Economique CCAB »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	1.429.029,89 €	1.561.818,19 €	132.788,30 €
Investissement	427.365,94 €	0,00 €	- 427.365,94 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2019	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	- 542.406,57 €	0,00 €	- 427.365,94 €	- 969.772,51 €
Fonctionnement	-49.483,57 €	0,00 €	132.788,30 €	83.304,73 €
TOTAL	- 591.890,14 €	0,00 €	- 294.577,64 €	- 886.467,78 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « GEMAPI CCAB »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	129.672,05 €	158.885,94 €	29.213,89 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2019	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	27.631,70 €	0,00 €	29.213,89 €	56.845,59 €
TOTAL	27.631,70 €	0,00 €	29.213,89 €	56.845,59 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « ZAE KESKASTEL »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2018	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

- **Compte Administratif 2019 du Budget annexe « ZAE SARREWEDEN »**

- Réalisation de l'exercice :

	BP 2019		
	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

- Compte de gestion :

	BP 2018		BP 2018	
	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Nombre de votants : 56	Pour : 56	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------	-----------	------------	----------------

VI.2 Approbation des comptes de gestion 2019 présentés par le Comptable Public (délibération n°2020-19)

Conformément aux dispositions réglementaires, le Président informe le Conseil que les comptes de gestion de l'année 2019, relatifs au budget principal et aux budgets annexes de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ont été reçus du Comptable Public, Monsieur François MATHIS, Trésorier de Sarre-Union, qui atteste de la conformité de ces comptes de gestion au regard des comptes administratifs 2019.

Après vérification, quant à la concordance avec la comptabilité administrative, aux reports et soldes de clôture,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes de gestion 2019 relatifs au budget principal et aux huit budgets annexes de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue présentés par le Comptable Public.

VI.3 Débat d'Orientation Budgétaire 2020 (délibération n°2020-20)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue un moment important de la vie d'une collectivité locale. Il est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant en leur sein au moins une commune de plus de 3.500 habitants. Il est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui devra être voté au plus tard le 30 avril 2020.

Bien que notre EPCI se situe dans une strate inférieure au seuil fixé, ce débat permet d'informer le Conseil Communautaire du contexte dans lequel s'inscrivent les budgets 2020 et l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL 2020

La préparation du débat d'orientation budgétaire s'inscrit à nouveau dans un contexte économique général très tendu. En effet, il convient de s'attendre en 2020 à « la plus faible croissance mondiale depuis la crise financière ». Les risques continuent de s'accumuler : l'incertitude sur la politique économique est restée à des niveaux historiquement élevés depuis l'été 2019, alimentée par la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis (avec la nouvelle annonce des tarifs américains sur les importations en provenance de Chine), la tourmente politique au Royaume Uni et les risques accrus du Brexit sans accord et les développements politiques en Italie. En outre, la pandémie née en Chine devrait avoir de très fortes incidences sur la croissance de ce pays et de l'économie mondiale.

Dans ce contexte international perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées fin 2018-début 2019. La croissance française pourrait se maintenir au-dessus des 1% en 2019 et 2020, toutefois en deçà de la croissance constatée en 2017 et 2018. Le taux de chômage, après avoir atteint un pic mi-2015, a progressivement diminué pour atteindre 9,1% fin 2017, 8,8% fin 2018 et devrait poursuivre cette tendance en 2019 (8,2%) et 2020 (7,8%). Le Projet de Loi de Finances 2020 (PLF) s'inscrit dans la continuité du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques.

L'article 79 du PLF 2019 proposait une réforme de la dotation d'intercommunalité destinée, notamment, à gérer les problèmes structurels liés à son architecture, à ses critères de répartition et à ses modalités de financement.

La réforme pour 2019 se caractérise par trois orientations fortes :

- Disparition des enveloppes par catégorie (Métropole, Communauté d'agglomération, Communauté de communes) au profit d'une enveloppe unique ;
- Détermination du tunnel d'évolution de la dotation d'intercommunalité d'une année à partir de la dotation d'intercommunalité effectivement perçue l'année précédente : la dotation d'intercommunalité peut diminuer au maximum de 5%, et augmenter au maximum de 10%, par habitant ;
- Introduction d'un nouveau critère, le revenu par habitant, dans le calcul de la part péréquation de la dotation d'intercommunalité au côté du potentiel fiscal par habitant.

En matière de fiscalité, le Projet de Loi de Finances 2020 poursuit le mouvement de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, sous condition de revenus. Après une première baisse de 30 % au 1^{er} octobre 2018, et 65 % en 2019, 80 % des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20 % des ménages restants, une suppression progressive sera mise en place jusqu'en 2023, date définitive de la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers.

II. SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA FIN 2019

Le bilan global 2019 de l'ensemble du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes, issus des résultats du Compte Administratif 2019, présente les éléments suivants :

La section de fonctionnement dégage un solde global négatif de -103.148,72 € (montant des recettes 8.476.768,84 € diminué du montant des dépenses 8.793.205,40 € **et des reports de l'année précédente.**)

La section d'investissement fait état d'un résultat global négatif de -135.803,38 €.

Les efforts menés depuis la fusion afin de redresser la situation budgétaire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ont permis de maintenir des résultats plutôt constants, malgré la nécessité de poursuivre les apurements en 2019 d'un certain passif antérieur à 2017 (remboursement encore conséquent en 2019 des avances au Département sur la PFDA de Thal-Drulingen, mis en place pour la première année d'un régime de reversement d'un part de l'IFER éolien aux communes d'implantation avec versement des arriérés, apurement du dossier ESAT).

En 2019 l'effort fiscal agrégé est repassé sous le seuil de 1 avec une valeur de 0,9968 (avec une très légère fluctuation à la troisième décimale après la virgule). Cette baisse pourtant tenue de ce coefficient a eu pour effet de faire revenir le territoire en garantie extinctive au titre du FPIC et a fait très sensiblement chuter le reversement

global pour 2019 qui retombe à 441.307 € contre 630.422 € en 2018, soit une baisse de - 189.115 € entre 2018 et 2019. Les perspectives 2020 pour le FPIC seront évoquées ci-après.

La solidarité des communes-membres a de nouveau été appelée et le Conseil Communautaire a approuvée à l'unanimité l'application d'un régime dérogatoire sur la répartition du FPIC au profit de l'EPCI afin de combler le déséquilibre budgétaire.

De même, le dernier trimestre 2019 fut marqué par de très fortes tensions en termes de trésorerie, notamment en octobre et novembre, où les charges de personnel ont pu être honorées grâce à des versements accélérées de subventions (Département) et d'une avance sur le FCTVA.

2.1 Analyse budget par budget

Budget principal CCAB

Les résultats de l'exercice 2019 sont : en fonctionnement 555.242,81 € et en investissement 1.573.271,65 €.

A la clôture de l'exercice 2019, ce budget révèle un solde de fonctionnement positif de 555.242,81 €, et un solde d'investissement positif de 892.387,69 € (et un solde des restes à réaliser d'investissement de 209.231,00€ en dépenses et de 697.403,00 en recettes).

Budget Ordures Ménagères Déchetterie

Résultats de l'exercice 2019 : en fonctionnement - 576.564,68 € et en investissement -35.739,82 €.

Le résultat de clôture de fonctionnement de ce budget est négatif à 552.042,96 € et le solde global d'investissement excédentaire est de 34.353,19 €.

Budget Enfance Jeunesse

Résultats de l'exercice 2019 : en fonctionnement -473.771,40 € et en investissement -60.510,55 €.

Ce budget laisse apparaître un solde global de clôture de fonctionnement de -531.856,60 € et un solde d'investissement de - 55.883,30 €, et un solde des restes à réaliser d'investissement de 134.000,00€ en dépenses et de 122.860,00 € en recettes.

Budget Relais Assistante Maternelle

Résultats de l'exercice 2019 : en fonctionnement -38.199,73 € et en investissement 304,20 €.

Le solde de clôture de fonctionnement est négatif de - 77.324,05 € et le solde global d'investissement est positif de 3.452,17 €.

Budget Hôtel d'Entreprises

Résultats de l'exercice 2019 : en fonctionnement 54.754,25 € et en investissement -50.078,37 €.

Ce budget révèle un excédent de clôture d'exploitation de 362.681,76 € et un solde négatif d'investissement de 40.340,62 €.

Budget Zone d'Activité Economique

Résultats de l'exercice 2019 : en fonctionnement 132.788,30 € et en investissement -427.365,94 €.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2019 de ce budget est positif à 83.304,73€ et le solde global d'investissement est négatif à -969.772,51 €.

Budget GEMAPI

Résultats de l'exercice 2019 : en fonctionnement 29 213,89 € et en investissement 0,00 €.

Le résultat de clôture de fonctionnement 2019 de ce budget est positif à 29.213,89€ et le solde global d'investissement est à 0,00 €.

III. PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

L'année 2019 a été marquée par l'achèvement des travaux de la Plateforme Handicap à Diemeringen.

Cependant le plan de financement se finalise à peine avec encore un rebondissement dans le montant qui y avait été inscrit concernant la part du FEADER qui s'élèvera finalement à 165.000 €. Ceci impactant le protocole de location entre la CCAB, l'AAPEAI et le CSI, l'emprunt demandé à la Banque des Territoires a été retardé administrativement. La trésorerie de la collectivité a encore été fortement impacté et les services techniques et comptables ont fait le nécessaire afin de demander avant le 31 décembre 2019 le maximum de subventions en instance pour combler provisoirement ce déséquilibre.

En 2020, la CCAB systématisera la mise en place d'un plan de trésorerie trimestriel, afin de prévoir et de mieux réagir aux tensions et aux éventuelles défaillances de paiement.

En partenariat avec la trésorerie, les écritures d'apurement des comptes de stock entre le budget principal et le budget ZAE (+ HE et OM) ont été opérées en 2019. Les écritures prévues n'ont pas pu toutes être prises en charge sur l'application Hélios et ont été rattachées en interne. Cela impacte encore une fois les résultats d'investissement comme l'an passé avec les transferts d'amortissement sur le budget Enfance Jeunesse ; mais cet apurement reste nécessaire pour une bonne gestion comptable et budgétaire.

En outre, suivant en cela les recommandations de l'audit financier de la DRFIP (mené en 2017), le redressement financier de l'EPCI passera également par la cession d'actifs. En cela, on peut escompter une issue positive des négociations menées en vue de la vente du bâtiment de la Maison de la Jeunesse au CSI de Diemeringen.

Au cours de l'année 2020, après le renouvellement des conseils municipaux, seront ouverts les débats en vue de la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre l'EPCI et ses communes-membres. Ce pacte permettra de dresser des perspectives plus pérennes pour l'EPCI dont la situation financière reste globalement très tendue.

3.1 Budget principal CCAB

Les dépenses pour 2020 resteront encore restreintes et seul un projet d'investissement est prévu au CIP (cf infra). Enfin, l'évolution du BP reste également étroitement liée à la problématique de l'évolution du FPIC.

Année	2017	2018	2019	Perspectives 2020 (Source AMF)
Taux d'effort fiscal	0,969	1,013517	0,9968	?
Montant global du reversement FPIC (EPCI + communes bénéficiaires)	337.022 € (entrée en garantie extinctive)	630.422 € (retour au régime de reversement)	441.307 € (garantie extinctive)	220.653,5 € (dernière garantie de sortie avant extinction)

En 2019, notre ensemble intercommunal étant rentré en régime progressif de sortie, avait bénéficié d'un reversement garanti de 441.307 € (avant répartition entre l'EPCI et ses communes-membres). Cependant, cette garantie devait prendre fin en 2020.

Mais le Parlement, alerté par l'AMF, a voté une mesure permettant de répondre à cette problématique (comme pour 174 autres ensembles intercommunaux concernés) dans la LF pour 2020 (article 78 quater). Cette disposition prévoit que les ensembles intercommunaux qui ont perçu une garantie en 2019 et qui restent inéligibles au FPIC en 2020 perçoivent, au titre d'une nouvelle garantie, une attribution égale à 50 % du reversement perçu en 2019. Ainsi selon les estimations de l'AMF qui nous ont été transmises le montant de la garantie que notre territoire percevrait en 2020 serait de 220.653,5 € (soit 50 % du montant 2019 de 441.307 €). Nonobstant ces dispositions nationales, nous sommes dans l'attente de la détermination du taux d'effort fiscal pour 2020 (très tangent par rapport au quotient de 1) et son impact sur le reversement FPIC.

3.1.1 Etat du personnel au 1^{er} janvier 2020

Grades Emplois	Cat	Emplois Budgétaires		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanent à temps non complet	Total
Filière Administrative		11	5	16
Adjoint administratif	C	6	2	8
Attaché	A	4	2	6
Rédacteur	B	1	1	2
Filière Technique		5	0	5
Adjoint technique	C	4		4
Technicien	B	1		1
Filière Sociale		5	3	8
Educateur de jeunes enfants	A	1	1	2
Educateur principal de jeunes enfants	A		1	1
Auxiliaire de puériculture	C	4	1	5
Filière Médico-Technique		1	1	2
Psychologue	B		1	1
Infirmière	A	1		1
Filière Culturelle		1	0	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1
Filière animation		6	0	6
Animateur	B	1		1
Adjoint d'animation	C	5		5
Contrats aidés		0	0	
CAE				
TOTAL		29	9	38

Le tableau des effectifs est resté analogue sur l'année 2019 avec des stagiairisations et des renouvellements de contrats. Le RIFSEEP a été mis en application au 1^{er} juillet 2019 comme convenu avec une enveloppe quasi constante de la masse salariale. Les premiers entretiens professionnels ont eu lieu pour chaque agent et des objectifs professionnels ont été fixés.

3.1.2 Etat de la dette au 31 décembre 2019

Capital restant dû au 31/12/2019	Taux	Montant échéance capital 2020	Montant échéance intérêts	Echéance finale	Opération	Capital initial	Prêteur
25 051,87 €	0,93 % fixe	8 247,10 €	313,14 €	01/06/2022	Multi Accueil de Sarre-Union	80 000,00 €	MSA Alsace
10 453,69 €	1,00 % fixe	10 453,69 €	104,51 €	01/07/2020	Maison de l'Enfance Drulingen	100 000,00 €	MSA Alsace
52 167,22 €	1,75 % fixe	10 074,61 €	912,92 €	01/05/2024	Maison de l'Enfance Rauwiller	100 000,00 €	MSA Alsace
1 133 333,42 €	3,54 % fixe	33 333,33 €	10 030,00 €	30/06/2028	CIP et MA Rauwiller	2 000 000,00 €	CE Alsace
660 678,72 €	3,6 % fixe	49 884,30 €	24 114,77 €	31/12/2030	Gendarmerie Drulingen	1 200 000,00 €	Crédit Mutuel
232 439,96 €	4,60 % fixe	18 175,16 €	2 673,06 €	31/12/2022	Maison des Services Sarre-Union	900 000,00 €	CCM Sarre-Union
152 073,56 €	0,99 % fixe'	22 764,25 €	1 421,19 €	30/06/2026	Prêt Sydeme	230 000,00 €	CA Alsace Vosges
132 103,12 €	0,93 % fixe	19 808,02 €	1 159,62 €	30/06/2026	Financement Sydeme	200 000,00 €	CA Alsace Vosges
51 000,00 €	4,30 % fixe	2 550,00 €	1 955,44 €	31/10/2024	Déchèterie	153 000,00 €	CCM Sarre-Union
666 666,65 €	3,75 % fixe	166 666,65 €	25 000,00 €	31/03/2023	Refinancement ALSABAIL	1 500 000,00 €	Crédit Mutuel
3 115 968,21 €			67 684,65 €			6 463 000,00 €	

En 2019, deux emprunts sont arrivés à terme. La demande d'emprunt de 500.000 € auprès de la Banque de Territoire est toujours en cours de traitement dans l'attente de la finalisation du protocole entre la CCAB, l'AAPEAI et le CSI.

3.2 Budget Ordures Ménagères Déchèterie

La ligne de trésorerie, ouverte auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 1.500.000 €, conviendra à nouveau d'être reconduite faute de pouvoir la rembourser pour le moment. Nous restons sur cinq mois de décalage dans le paiement des douzièmes au Sydeme. Des discussions sont en cours afin de régulariser ce retard.

3.3 Budget Enfance Jeunesse

Ce budget est déficitaire du fait d'avoir décidé en 2019 d'y transférer les charges versées à la SPL et à la FDMJC (supportées avant par le budget principal). Mais le nouveau CEJ Alsace Bossue englobant à présent les 2 secteurs des 2 ex-comcom permettra de relever les recettes en 2020 après cette année blanche en subventions CAF.

3.4 Budget Relais Assistantes Maternelles

Budget à dépense constante

3.5 Budget Hôtel d'Entreprises

Budget à dépense constante

3.6 Budgets Zones d'Activités Economiques

Les budget ZAE devront absorber quelques investissements nouveaux (cf infra) :

- Poursuite de certains travaux de viabilisation sur la PFDA de Thal-Drulingen,
- Lancement de l'extension de la ZAE Nord de Keskastel.

3.7 Budget GEMAPI

Le montant de la contribution appelé en 2020 (taxe Gemapi) reste constant (153.000 €). Les dépenses courantes seront également stables. Seule évolution en 2020, la participation de la CCAB aux dépenses nouvelles liées aux études et à l'animation du PAPI de la Sarre. Le montant global de notre contribution, calculée au nombre d'habitants, est estimé à 82.000 €, repartit sur cinq exercices budgétaires. Pour 2020, cette participation sera répercutée dans les budgets des différents commissions locales et pris en charge par les recettes issues de la taxe Gemapi.

3.8 Les perspectives d'investissements en 2020

Eu égard à la situation financière toujours fragile de la Communauté de Communes, qui réduit considérablement ses marges de manoeuvre, il a été proposé, lors de la séance du 05 février dernier, de concentrer les investissements 2020 sur deux opérations principales :

I. Le projet de redynamisation du CIP « La Villa »,
Le budget de cette opération (192.000 €) devrait être alimenté par une part d'autofinancement à hauteur de 47.000 €.

II. Le projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques Nord de Keskastel.
Le budget ZAE devra absorber quelques investissements nouveaux en termes d'extension de voirie sur la PFDA de Thal-Drulingen (amélioration des accès à la déchèterie, viabilisation partielle d'une emprise de 1,5 ha pour la diviser en trois lots, aménagement des accès permettant l'extension de l'entreprise Hunsinger avec, sans doute, le dévoiement nécessaire d'une conduite d'eau alimentant le réservoir).

Avec le lancement de l'extension de la ZAE Nord de Keskastel, le Budget annexe « ZAE KESKASTEL » devra être alimenté, pour la première fois, en dépenses (redevance archéologique, frais d'études et de travaux de viabilisation) et en recettes (ventes prévisionnelles de terrains). Afin de supporter les avances en trésorerie nécessaires, le recours à un aménageur est envisagé. Une part d'autofinancement devra être dégagée en dépenses nouvelles autour de 75.000 €, sous réserve des subventions attendues au titre de la DETR/DSIL.

Le programme pluriannuel de travaux de mise en conformité et d'entretien des bâtiments communautaires, engagé dès 2017, devra être poursuivi : une enveloppe globale estimée à 50.000 € sera nécessaire.

Enfin, un nouveau véhicule (Kangoo) devra être acheté pour remplacer le véhicule de l'équipe technique, hors service depuis décembre dernier (à hauteur de 13.000 €).

A l'issue de cette présentation, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE des éléments ci-dessus du Débat d'Orientation Budgétaire 2020.

VI.4 Tarifs communautaires 2020 (délibération n°2020-21)

Le Président informe le Conseil qu'il convient de déterminer les tarifs applicables en 2020 pour différentes prestations proposées. Sur proposition des membres du Bureau, il a été décidé de reconduire cette année encore, les niveaux de tarification des années précédentes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE les tarifs et contributions applicables pour l'année 2020, comme suit :

➤ Tarifs des prestations du Multi-Accueil de Sarre-Union

Le Président propose d'appliquer les tarifs ci-dessous :

- La participation horaire des familles est fonction du barème obligatoire défini par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, sur la base du revenu figurant sur CAFPRO ou à défaut correspondant au revenu net imposable tel que figurant sur l'avis d'imposition concernant les revenus N-2 avant abattement des 10% ou des frais réels. Sont concrètement pris en compte les revenus N-2 (2 ans avant l'année en cours). Seules sont déductibles : les pensions alimentaires, les épargnes retraites, les cotisations volontaires de sécurité sociale, les déficits professionnels ou fonciers (de l'année de référence en excluant les reports des déficits des années antérieures) telles que figurant sur l'avis d'imposition.
- Le pas horaire de facturation est la demi-heure.
- La durée de franchise (avant de compter une heure supplémentaire) est d'un quart d'heure.
- Les heures supplémentaires sont calculées en fonction des horaires de réservation.
- Les tarifs des heures supplémentaires sont aux mêmes tarifs que les heures réservées, sauf dans le cas de retard après la fermeture de l'établissement, le tarif horaire est de 10 euros/heure au-delà de la durée de franchise (l'heure entamée est due).
- Le tarif de l'adaptation ne s'applique qu'au-delà d'une demi-heure gratuite où l'enfant est seul, sinon il est aux mêmes tarifs que les heures normales.
- Pour l'accueil d'urgence et les enfants placés en famille d'accueil le tarif horaire est de 1,72 euro, correspondant au tarif moyen de l'année.

- Une majoration du tarif horaire est appliquée pour les familles résidant hors de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. La majoration est de 30% sur le tarif horaire.

➤ **Tarifs de locations des cellules au sein de l'Hôtel d'Entreprises de l'Alsace Bossue sur la ZAE de Thal Drulingen**

Tous les tarifs sont exprimés € HT / m ² / mois et sans les charges								
1 ^{ère} année			2 ^{ème} année			3 ^{ème} année		
Réduction de 30%			Réduction de 15%			Aucune réduction		
Tarification générique en € HT / m ²								
Ateliers	3,50 €		Ateliers	4,25 €		Ateliers	5,00 €	
Bureau des ateliers	3,50 €		Bureau des ateliers	4,25 €		Bureau des ateliers	5,00 €	
Bureau tertiaire	7,00 €		Bureau tertiaire	8,50 €		Bureau tertiaire	10,00 €	
Tarification spécifique par bureau et atelier								
	Surface en m ²	Loyer de base mensuel		Surface en m ²	Loyer de base mensuel		Surface en m ²	Loyer de base mensuel
A1	140	490,00 €	A1	140	595,00 €	A1	140	700,00 €
BA1	15	52,50 €	BA1	15	63,75 €	BA1	15	75,00 €
Total cellule		542,50 €	Total cellule		658,75 €	Total cellule		775,00 €
A2	127	444,50 €	A2	127	539,75 €	A2	127	635,00 €
BA2	15	52,50 €	BA2	15	63,75 €	BA2	15	75,00 €
Total cellule		497,00 €	Total cellule		603,50 €	Total cellule		710,00 €
P1	222	777,00 €	P1	222	943,50 €	P1	222	1 110,00 €
BP1	18	63,00 €	BP1	18	76,50 €	BP1	18	90,00 €
Total cellule		840,00 €	Total cellule		1 020,00 €	Total cellule		1 200,00 €
P2	238	833,00 €	P2	238	1 011,50 €	P2	238	1 190,00 €
BP2	18	63,00 €	BP2	18	76,50 €	BP2	18	90,00 €
Total cellule		896,00 €	Total cellule		1 088,00 €	Total cellule		1 280,00 €
P3	283	990,00 €	P3	283	1 202,75 €	P3	283	1 415,00 €
BP3	18	63,00 €	BP3	18	76,50 €	BP3	18	90,00 €
Total cellule		1 054,00 €	Total cellule		1 279,25 €	Total cellule		1 505,00 €
P4	188	658,00 €	P4	188	799,00 €	P4	188	940,00 €
BP4	18	63,00 €	BP4	18	76,50 €	BP4	18	90,00 €
Total cellule		721,00 €	Total cellule		875,50 €	Total cellule		1 030,00 €
B1	26	182,00 €	B1	26	221,00 €	B1	26	260,00 €
B2	35	245,00 €	B2	35	297,50 €	B2	35	350,00 €
B3	38	266,00 €	B3	38	323,00 €	B3	38	380,00 €
B4	36	252,00 €	B4	36	306,00 €	B4	36	360,00 €

➤ **Tarifs de location de matériel à la Maison des Services de Drulingen**

Type de chapiteau	LOCATION TTC (TVA 20% comprise)		CAUTIONS
	CCAB	HORS CCAB -HLPP	
Grand chapiteau 7x14 m	110 €	190 € (95 € locataire + 95 € HLPP)	1500 € + 100 €
Grand chapiteau 12x8 m	110 €	190 € (95 € locataire + 95 € HLPP)	1500 € + 100 €
Moyen chapiteau 5x8 m	70 €	100 € (50 € locataire + 50 € HLPP)	700 € + 100€
Petit chapiteau 5x4 m	50 €	75 € (37,5 € locataire + 37,5 € HLPP)	500 € + 100 €

	LOCATION			CAUTIONS
	CCAB	HORS CCAB	HORS CCAB - 50% LPP	
Scène mobile	80 €	160 €	80 €	1500 € + 50 €
Grille d'exposition	1€ / Grille	1€ / Grille	1€ / Grille	100 € / Grille
Barrière de sécurité	1€ / Barrière	1€ / Barrière	1€ / Barrière	100 € / Barrière
Garniture (1 table et 2 bancs)	3€ / Garniture	3€ / Garniture	3€ / Garniture	100 € / Garniture

	LOCATION VIDEOPROJECTEUR	CAUTION
Vidéoprojecteur	15 € / utilisation	300 €

➤ **Tarifs de locations de salles et diverses prestations à la Maison des Services de Sarre-Union**

Tarifs publics	Heure	Demi-journée ou soirée	Journée complète	Semaine	Mois
Bureau équipé (13m ²)	15 €	31 €	51 €	200 €	700 €
Salle médicalisée équipée (25m ²)	20 €	41 €	71 €	300 €	1 000€
Salle multifonction équipée * (60.55m ²)	40 €	71 €	121 €	500 €	1 800 €
Espace multimédia** (50.15m ²)	50 €	91 €	151 €	650 €	2 400 €
Tarifs « forfait abonnement » (plus de 10 réservations par an)	Heure	Demi-journée ou soirée	Journée complète	Semaine	
Bureau équipé	12 €	25 €	41 €	160 €	
Salle médicalisée équipée	16 €	33 €	57 €	240€	
Salle multifonction Equipée*	32 €	57 €	97 €	400 €	
Espace multimédia**	40 €	73 €	121 €	520 €	

- matériel de vidéo-projection prêté lors de la location de la salle multifonction : caution de 1 400€
- matériel informatique lors de la location de l'espace multimédia : caution de 2 400€
- Photocopie :

	Copie Noir et Blanc : €/unité	Copie N/B Recto verso : €/unité	Copie Couleur : €/unité	Copie Couleur Recto verso : €/unité
Format A4	0.03 €	0.05 €	0.08 €	0.15 €
Format A3	0.04 €	0.07 €	0.10 €	0.19 €

- Tarifs des chapiteaux et podiums :

Nature de la location		Caution du matériel
Location chapiteau/podium aux associations	100 € / unité	600 € / unité
Location chapiteau/podium aux particuliers et t entreprises	130 € / unité	600 € / unité

- **Droits d'entrée et tarifs des prestations 2020 au CIP de Dehlingen (fixés le 18 décembre 2019)**
- **Tarifs Boutique et Cafétéria 2020 au CIP La Villa (fixés le 18 décembre 2019)**
- **Tarifs Hébergement et Restauration 2020 à la GAP (fixés le 18 décembre 2019)**
- **Tarifs barques à fond plat 2020**

Type de tarif	Montant
Sortie classique adulte	10 €
Sortie classique enfant -12ans	6 €
Pass'famille (2 ad + 3 enf-12ans maxi)*	30 €
Sortie écotouristique adulte	16 €
Sortie écotouristique -12 ans	8 €
Sortie thématique (chauve-souris, contée) adulte	12 €
Sortie thématique (chauve-souris, contée) enfant - 12 ans	7 €
Tarif événementiel	135 € / ½ journée
Tarif ALSH (en dehors des périodes grand public/lu ou ma)	5 €/enfant -12 ans 7 €/enfant +12 ans
Détenteurs carte Pro Tourisme (personnels OT pour prescription), personnels encadrant les groupes (ALSH), éducteurs organisés par l'OTAB	Exonérés

- **Tarifs spectacles « Les Nuits de Mystère » 2020**

Adulte	10 €
De 12 à 18 ans	5 €
- de 12 ans	Gratuit

- **Tarifs ALSH 2020**

Tarifs par semaine pour ALSH classique			
	QF 1 (0 à 600 €)	QF2 (601 à 1 000 €)	QF3 (1 001 et plus)
5 jours	50 €	70 €	85 €
4 jours	40 €	56 €	68 €
3 jours	30 €	42 €	51 €

Tarifs par semaine pour ALSH spécifique			
	QF 1 (0 à 600 €)	QF2 (601 à 1 000 €)	QF3 (1 001 et plus)
5 jours	80 €	90 €	110 €
4 jours	64 €	72 €	88 €
3 jours	48 €	54 €	66 €

Majoration des tarifs de 30 % pour les familles résidant hors du périmètre des Communautés de communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Hanau - La Petite Pierre.

- **Tarifs location de Vélos 2020**

Typologie	Durée	Catégorie	Tarifs 2020
Vélos classiques	Journée	Individuel adulte	10 €
		Individuel enfant	7 €
	½ journée	Individuel adulte	6 €
		Individuel enfant	4 €
	Forfait 2 jours	Adulte	18 €
	Forfait 3 jours	Adulte	24 €
	Forfait 4 jours	Adulte	32 €
	Forfait 5 jours	Adulte	40 €
	Forfait 7 jours	Adulte	58 €
	½ journée	Famille (2ad et de 2 enf)	18 €

	Journée	Famille (2ad et de 2 enf)	32 €
	Journée	Formule Liberté individuel (10 locations/an) ou couples (2X5 locations par personne/an)	80 €
	½ journée	Formule Liberté individuel (10 locations/an) ou couples (2X5 locations par personne/an)	40 €
	Journée	Groupes scolaires Grange aux Paysages (par enfant)	2 €
Vélos électriques	Journée	Adulte et enf à partir de 16 ans	20 €
	½ journée	Adulte et enf à partir de 16 ans	13 €
	Forfait 2 jours	Adulte et enf à partir de 16 ans	35 €
	Forfait 3 jours	Adulte et enf à partir de 16 ans	52 €
	Forfait 4 jours	Adulte et enf à partir de 16 ans	72 €
	Forfait 5 jours	Adulte et enf à partir de 16 ans	85 €
	Forfait 7 jours	Adulte et enf à partir de 16 ans	125 €
	Journée	Formule Liberté individuel (10 locations/an) ou couples (2X5 locations/personne par an)	1 610 €
	½ journée	Formule Liberté individuel (10 locations/an) ou couples (2X5 locations/personne par an)	100 €
Audioguides	Journée		5 €
	2 jours		9 €

• **Tarifs pièces et main d'œuvre pour les vélos classiques :**

Pièce endommagée ou non restituée	Coût pièce et main d'œuvre TTC
Câble de frein	10 €
Câble de dérailleur	10 €
Pneu crevé	10 €
Chambre à air	10 €
Bombe anti-crevaison	10 €
Cache-pédalier	15 €
Perte clé	20 €
Sonnette	20 €
Levier de freins	20 €
Catadioptré AV/AR	20 €
Pompe à air	20 €
Sacoche	20 €
Casque	20 €
Phare AV/AR	20 €
Béquille	20 €
Panier	20 €
Lot de 2 pédales	25 €
Roue voilée	70 €
Dérailleur	70 €
Pédalier	70 €
Porte-bébé	70 €
Selle	70 €
Guidon	70 €
Fourche	70 €
Cadre	150 €

• **Tarifs pièces et main d'œuvre pour vélos à assistance électrique :**

Pièce endommagée ou non restituée	Coût pièce et main d'œuvre TTC
Prise dynamo alimentation batterie	5 €
Bombe anti-crevaison	10 €
Chambre à air	10 €
Phare arrière	15 €
Pompe à air	20 €
Filin anti-vol	20 €
Boîtier nexus (pièce en métal – appui)	20 €
Levier frein	20 €
Casque	20 €
Phare avant	25 €
Béquille	25 €
Pneu	35 €
Anneau anti-vol /perte clé	36 €
Serrure batterie avec clé	50 €
Pédales (lot de 2)	50 €
Potence guidon	60 €
Roue avant	80 €
Roue arrière (vitesses intégrées)	105 €

Batterie 8A	500 €
Batterie 10A	550 €
Batterie 12A	650 €

VI.5 Tarifs de la Redevance Ordures Ménagères 2020 (délibération n°2020-22)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la grille tarifaire 2020 de la Redevance Ordures Ménagères comme suit ;

- **Tarifification 2020 des Particuliers (inchangée)**

Famille de	REOM 2019 TTC
1 personne	111,00 €
2 personnes	221,00 €
3 personnes	332,00 €
4 personnes	443,00 €
5 personnes	506,00 €
6 personnes et plus	542,00 €

Résidence secondaire	221,00 €
Gîte rural	92,69 €
Maison de retraite : prix par pensionnaire	59,48 €
Elève en internat	55,50 €

- **Tarifification 2020 des Professionnels (inchangée)**

Commerçants	REOM 2019 TTC
120 L	225,60 €
240 L	451,20 €
770 L	1.447,60 €
Au litrage	1,88 €/litre

- **Tarifification 2020 des équipements communaux (inchangée)**

- Contribution communale de 1,2 € par hab pour la collecte et le traitement des ordures ménagères produits dans les équipements communaux (périscolaire, salle Polyvalente, gymnase, école, mairie, cimetière, atelier municipal, etc.).

- **Tarifification 2020 des STEPs (inchangée)**

- Redevance STEP de 1€/l appelée auprès des syndicats de gestion des STEPs et du Centre de Détention de Oermingen

- **Tarifification 2020 de la Régie Ordures Ménagères (inchangée)**

Type de matériel	Montant HT	TVA	Tarif TTC
Composteur 1 300 L	29,17 €	5,83 € (20%)	35,00 €
Location d'un bac de 770 L pour les associations	27,27 €	2,73 € (10%)	30,00 €
Carnet de 10 tickets commerçants pour la déchèterie	45,45 €	4,55 € (10%)	50,00 €
Bacs de 240 L (facturation aux professionnels)	28,40 €	5,68 € (20%)	34,08 €
Bacs de 770 L (facturation aux professionnels)	122,00 €	24,40 € (20%)	146,40 €
Bacs de 120 L (facturation aux professionnels)	20,40 €	4,08 € (20%)	24,48 €
Poubelles bi-sacs	33,33 €	6,67 € (20%)	40,00 €
Pédale pour poubelles bi-sacs	0,83 €	0,17 € (20%)	1,00 €
Support de seaux pour poubelles bi-sacs	5,42 €	1,08 € (20%)	6,50 €

- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VI.6 Réorganisation des régies communautaires (délibération n°2020-23)

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes d'Alsace Bossue est dotée actuellement de cinq régies de recettes :

- Régie « Grange aux Paysages »,

de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat à durée déterminée à temps plein (35/35^{ème}) de l'Adjoint Technique en charge de l'entretien de la MSAP (15 h/s) et du MA de Sarre-Union (20 h/s) pour une durée de six mois à compter du 06 mars 2020. Ce poste sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 de ce grade (IB 348 / IM 326).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APROUVE le renouvellement du contrat à durée déterminée à temps plein (35/35^{ème}) de l'Adjoint Technique en charge de l'entretien de la MSAP (15 h/s) et du MA de Sarre-Union (20 h/s) pour une durée de six mois à compter du 06 mars 2020. Ce poste sera rémunéré sur la base de l'échelon 1 (IB 348 / IM 326) ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VIII. Divers

VIII.1 Date des prochaines réunions communautaires (Information)

Le Président rappelle aux membres du Conseil la date des prochaines réunions Communautaires :

- Séance d'installation de la nouvelle assemblée communautaire : **mercredi 15 avril 2020 à la MDS de Sarre-Union.**
- Conseil Communautaire (vote des budgets primitifs) : **mercredi 22 avril 2020 (lieu à préciser).**

Après avoir épuisé les points de l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20h45.

Pour Extrait Conforme

A Sarre-Union, le 16 mars 2020

Le Président,
Marc SENE

